

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.970
1^{er} février 2005

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 1^{er} février 2005, à 10 h 15

Président: M. Chris SANDERS (Pays-Bas)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 970^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour la séance plénière d'aujourd'hui l'Ambassadeur Leonid Skotnikov de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Tim Caughley de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadrice Glaudine Mtshali de l'Afrique du Sud, et l'Ambassadeur Juan Antonio March de l'Espagne.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, l'Ambassadeur Leonid Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Chacun sait que parmi les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, la Fédération de Russie accorde une importance particulière à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, la tâche essentielle qui nous incombe à tous consiste à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Nous pensons que la réalisation de cette tâche sert les intérêts de tous les pays sans exception. Si nous échouons, le monde devra affronter une situation d'instabilité militaire et stratégique nouvelle, l'apparition d'un nouveau motif de course aux armements dans l'espace et, sur le terrain, la disparition d'un obstacle de plus à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et l'apparition d'une menace pour la sécurité des objets spatiaux, dont le fonctionnement ininterrompu devient de plus en plus indispensable à l'humanité. Si nous parvenons à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace, nous pourrions donner une orientation positive au progrès scientifique et technique dans le domaine de l'espace, pour le bénéfice de tous.

La Russie dispose d'un potentiel spatial considérable et d'une grande expérience de l'exploration de l'espace. La non-militarisation de l'espace n'est pas un problème abstrait pour nous. Nous avons une idée très précise de toutes les conséquences négatives inévitables qu'entraînerait le déploiement d'armes dans l'espace. Ces conséquences pourraient être bien plus graves que l'effet déstabilisant de l'implantation de systèmes stratégiques de défense antimissile. Nous ne souhaitons pas nous laisser entraîner dans une nouvelle course aux armements, nous souhaitons au contraire éviter un tel scénario.

La Conférence du désarmement peut contribuer à résoudre ce problème essentiel de sécurité internationale. La Russie souhaite que la Conférence reprenne dès que possible son travail de fond, de sorte que les discussions de fond au sein d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace puissent également reprendre et se concentrer sur ce problème et sur les différentes solutions possibles, dont une pourrait consister à élaborer un traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, comme l'ont proposé la Russie et la Chine. La souplesse manifestée par la Russie et la Chine a permis de considérer que le mandat d'un tel comité spécial avait été adopté dans la rédaction qui figure dans la version la plus récente de la proposition A-5. Cependant, la Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à s'entendre sur son programme de travail, alors que le risque de militarisation de l'espace n'a – c'est un euphémisme – pas diminué, chacun le sait bien. En de telles circonstances, l'oisiveté nous est interdite.

Au cours des dernières années écoulées, la Fédération de Russie a proposé un certain nombre d'initiatives destinées à combattre et éliminer cette menace. Lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, elle a soumis une

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

proposition visant à instaurer un moratoire sur l'implantation d'armes dans l'espace, en attendant la conclusion d'un traité international à cet effet. Ce faisant, nous nous sommes déclarés prêts à prendre immédiatement cet engagement, pour autant que d'autres puissances spatiales s'associent également à ce moratoire. De sa propre initiative, la Russie a pris des mesures ambitieuses propres à promouvoir l'ouverture et la confiance dans l'espace, notamment en fournissant à l'avance des informations sur les lancements d'objets spatiaux, leur utilisation et les principaux paramètres de leurs orbites. L'année dernière, nous avons indiqué qu'à l'époque et à court terme, la Fédération de Russie ne disposait d'aucun projet d'élaboration et d'implantation de quelque système d'armes que ce soit dans l'espace. Dans le même temps, la Russie a toujours respecté son moratoire sur l'expérimentation de systèmes antisatellite.

En octobre dernier, durant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, devant la Première Commission, nous avons lancé une nouvelle initiative destinée à empêcher la militarisation de l'espace. Pour la première fois, la Russie a, de façon unilatérale et sans condition, déclaré qu'elle ne serait pas la première à implanter des armes de quelque nature que ce soit dans l'espace. Nous en appelons à tous les États dotés de capacités spatiales pour qu'ils suivent notre exemple. Cette déclaration constitue une mesure importante et responsable.

Tout d'abord, permettez-moi de dire une chose quant au fond de cette déclaration et à ses principaux termes. Bien qu'il s'agisse d'une déclaration politique qui n'est pas juridiquement contraignante, la question des définitions reste posée. Qu'entendons-nous par «armes spatiales» et par «déploiement»? Permettez-moi de vous rappeler que nous avons déjà proposé que le terme «arme spatiale» désigne les systèmes ou dispositifs basés sur quelque principe physique que ce soit et placés sur orbite autour de la terre ou implantés dans l'espace par quelque autre moyen que ce soit, et conçus ou transformés de façon à pouvoir détruire, endommager ou perturber le fonctionnement normal d'objets présents dans l'espace et d'objectifs situés sur la Terre ou dans son atmosphère. Les armes spatiales sont conçues pour avoir un impact direct sur les possessions d'un adversaire, et peuvent être, par nature, des armes de destruction massive ou des armes classiques basées, notamment, sur de nouveaux principes physiques. Ce sont précisément les armes de ce type que la Russie s'est engagée à ne pas être la première à implanter dans l'espace. Pour ce qui est du terme «déploiement», une arme pourrait être considérée comme déployée dans l'espace dès lors qu'elle effectue au moins une rotation autour de la Terre ou qu'elle emprunte une partie de cette trajectoire avant d'être déviée de son orbite, ou qu'elle est placée en position géostationnaire n'importe où en dehors de son orbite terrestre initiale.

Permettez-moi maintenant d'aborder la signification politique de notre déclaration. Par cette déclaration, la Russie confirme qu'elle n'a elle-même pas l'intention de menacer qui que ce soit dans ou depuis l'espace. Elle s'inscrit donc dans la suite logique de ses déclarations précédentes et des initiatives dont nous nous sommes déjà faits l'écho. Nous n'avons pas choisi de construire des armes spatiales. C'est pourquoi personne ne peut invoquer les intentions de la Russie pour justifier l'implantation d'armes dans l'espace. Lorsque nous invitons les autres puissances spatiales à souscrire à notre initiative, nous partons, entre autres, du principe que cette démarche nous aiderait à commencer à sortir de l'impasse et à avancer dans la bonne direction, tout en gardant bien présente à l'esprit la réalité de la situation, en particulier les réticences de certaines capitales à engager des négociations sur un instrument juridiquement contraignant destiné à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Nous croyons que des déclarations

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

politiques unilatérales de même nature que la nôtre de la part des principaux États en termes de potentiel spatial créeraient une sorte de filet de sécurité constitué d'un entrelacement de garanties volontaires de sécurité dans l'espace. Par la suite, les États qui auraient déclaré leur intention de ne pas être les premiers à implanter d'armes dans l'espace pourraient constituer une sorte de club, dont les membres pourraient, entre autres, rechercher les moyens de vérifier réciproquement la mise en œuvre de leurs déclarations respectives.

Notre déclaration n'implique pas une interdiction des activités spatiales menées dans le respect de la Charte des Nations Unies et dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle n'englobe pas les systèmes spatiaux qui sont conçus pour faciliter l'accès à l'information et ne sont nullement destinés à endommager d'autres objets spatiaux. Elle ne couvre pas non plus les missiles balistiques qui empruntent temporairement l'espace, les systèmes terrestres et aériens de défense antimissile et les capteurs basés dans l'espace ou les systèmes antisatellite autres que les moyens basés dans l'espace. En d'autres termes, notre initiative consiste à restreindre quelque chose qui n'existe pas encore. Elle devrait aider les autres grandes puissances spatiales à opter pour des déclarations similaires à la nôtre. La déclaration russe ne limite en aucune façon les possibilités et les perspectives de coopération internationale dans le domaine de l'exploration de l'espace ni l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Elle vise, au contraire, à faciliter largement cette coopération et à renforcer la sécurité des objets spatiaux.

Il est évident que des déclarations similaires de la part des principales puissances spatiales ne remplaceront jamais un instrument juridiquement contraignant sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Mais elles pourraient tout de même contribuer à créer les conditions politiques et psychologiques nécessaires pour commencer à travailler sur un tel traité, en instaurant un climat de confiance. Elles ne perdront pas de leur importance, même si le comité spécial de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est reconstitué et reprend ses travaux.

Je saisis cette occasion pour saluer une nouvelle fois les propositions et les idées qui ont été formulées par d'autres États, notamment le Canada et la France, concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous pensons que beaucoup de ces idées sont encore d'actualité. Nous invitons une nouvelle fois tous les États détenteurs d'un potentiel spatial à faire des déclarations unilatérales volontaires par lesquelles ils s'engagent à ne pas être les premiers à implanter d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace. Nous espérons que l'initiative russe sera examinée avec attention et qu'elle recevra un accueil positif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration, et je me tourne maintenant vers l'orateur suivant sur la liste, le représentant de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Tim Caughley.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ce matin, ma délégation souhaite diviser son intervention en trois grands points. Tout d'abord, nous tenons à saluer la sagesse et l'efficacité dont vous faites preuve dans l'exercice de vos fonctions de Président. Comme toujours, il ne va pas être facile de vous succéder. Merci également pour les efforts que vous faites dans le but de trouver une solution à la question de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Ceci m'amène à notre deuxième point, qui est précisément l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous savons que nous aurons prochainement la possibilité d'aborder cette question de façon informelle. Toutefois, ma délégation n'éprouve aucune difficulté à l'idée d'exprimer son point de vue à titre officiel devant la Conférence. Compte tenu de la réputation de la Conférence et de l'importance de la cause qu'elle sert, nous souhaiterions qu'une part aussi grande que possible de ses discussions puisse se tenir sous l'œil critique du public.

Permettez-moi de préciser d'emblée que nous reconnaissons pleinement à toutes les délégations le droit de faire des observations et des propositions concernant l'ordre du jour. Ma délégation se préoccupe non de l'utilité de l'examen et de l'actualisation constants de notre ordre du jour, mais de l'intérêt d'entreprendre une telle démarche dans les circonstances difficiles que traverse la Conférence.

Les difficultés que connaît la Conférence du désarmement ne sont pas le résultat de la portée insuffisante ou de l'obsolescence de notre ordre du jour. Si nous avions la volonté de nous entendre sur les éléments d'un programme de travail, l'ordre du jour serait très certainement considéré comme étant suffisamment souple pour pouvoir s'y tenir. En huit ans, l'ordre du jour n'a jamais été perçu comme un facteur de complication des efforts entrepris par la Conférence pour parvenir à un consensus sur les diverses propositions concernant notre programme de travail. Si cette instance connaît un problème structurel, ce problème découle non de l'ordre du jour, mais du règlement intérieur.

Nous espérons sincèrement que le débat actuel autour de l'ordre du jour tiendra compte de tous ces aspects. Monsieur le Président, vous avez, à titre officieux, proposé une démarche à laquelle ma délégation souscrit pleinement. Nous le faisons, guidés par le souci de commencer immédiatement à travailler sur le véritable défi qui attend la Conférence, à savoir la réaffirmation de son rôle d'instance qui traite et négocie sur les vrais enjeux de notre monde troublé.

Lorsque nous attribuons à la Conférence du désarmement sa fonction de négociation, nous pensons avant tout à des négociations de fond et non de procédure. Lorsque nous avons adhéré à cette instance, notre objectif était de participer à des négociations sur les questions essentielles qui ont été omniprésentes dans les efforts entrepris ces dernières années pour élaborer un programme de travail.

Nous pensons plus particulièrement au désarmement nucléaire, à l'interdiction de la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et, dans la mesure où ces questions de prime importance le permettraient, aux autres éléments couverts par les propositions qui ont été les plus près d'emporter le consensus, telles que la proposition des cinq Ambassadeurs, une proposition que la Nouvelle-Zélande a appuyée et qui peut être améliorée. Ma délégation pense que la Conférence du désarmement doit s'attacher à trouver de toute urgence un accord sur un programme de travail, voire sur un calendrier, susceptible d'être accepté par les principaux partisans de ces différentes questions comme représentant le calendrier le plus équilibré, le plus efficace et le plus rationnel en termes d'utilisation des ressources pour traiter ces questions – à tour de rôle si nécessaire – de la façon la plus réaliste qui soit.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Face à cet obstacle que nous n'avons pu franchir en huit années, les questions touchant à la forme de l'ordre du jour font décidément pâle figure. Ma délégation aurait préféré éviter ce débat, s'il n'y avait pas eu cette coïncidence frappante en rapport avec la Conférence d'examen du TNP, dont la préparation a également été contrariée par des difficultés liées à l'ordre du jour. J'espère sincèrement qu'à la gravité des préoccupations exprimées par plusieurs délégations à propos de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et du TNP répondront le sérieux et la sincérité de l'engagement quant au fond dans le cadre de ces deux conférences.

Ce propos me conduit à notre troisième point, à savoir le lien entre la Conférence d'examen du TNP et la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, nous tenons à nous référer à la lettre du Secrétaire général de l'ONU contenue dans le document CD/1746 et datée du 24 janvier dernier. Ce document fort utile, publié chaque année, dresse la liste des résolutions adoptées, en l'occurrence, au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et traitant spécifiquement de la Conférence du désarmement. Ce rappel des attentes considérables de l'Assemblée générale de la part de la Conférence du désarmement donne à réfléchir.

Comme l'ont fait observer plusieurs délégations durant la séance d'ouverture de la semaine dernière, en cette année marquée par un examen complet du TNP, cette instance (en dépit du fait que sa composition ne coïncide pas avec celle de la Conférence d'examen du TNP) doit être particulièrement réceptive non seulement aux attentes des Nations Unies, mais aussi à celles de la Conférence d'examen du TNP. Deux des «13 mesures» adoptées par consensus à l'issue de la dernière Conférence d'examen du TNP figurent, bien entendu, parmi les éléments constitutifs de diverses propositions de programme de travail de la Conférence, situation salubre dont le corollaire est l'absence de proposition écrite prônant une démarche différente.

Quoi qu'il en soit, ma délégation espère que la Conférence du désarmement fera sans tarder porter ses efforts sur les questions actuelles que j'ai mentionnées, démontrant ainsi que les Gouvernements ont véritablement l'intention de dépasser le stade de l'élaboration d'ordres du jour de réunions pour s'attaquer aux menaces sérieuses qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité internationale. Une telle démarche redynamisera à la fois la Conférence du désarmement et le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, pour les membres de la Conférence du désarmement qui sont parties au TNP.

Il va sans dire, Monsieur le Président, que ma délégation appuie sans réserve les efforts que vous avez entrepris dans ce sens.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'oratrice suivante sur ma liste, M^{me} Claudine Mtshali, Ambassadrice de l'Afrique du Sud.

M^{me} MTSHALI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer que ma délégation appuie sans réserve les efforts inlassables qui sont et seront entrepris pour permettre à la Conférence de parvenir à un consensus sur son programme de travail. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux collègues qui ont rejoint la Conférence.

Monsieur le Président, nul doute que vous êtes conscient que vous avez pour mission importante de diriger nos travaux et de nous conduire vers la résolution des problèmes que nous connaissons en ce début de session de l'année 2005. J'ajouterai que cette mission est particulièrement importante au vu de l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis un certain nombre d'années.

Notre première tâche consiste à adopter notre ordre du jour pour cette année, et nous pensons que la Conférence devrait pouvoir adopter le même ordre du jour qu'en 2004, celui qui repose sur le Décalogue. Mais le véritable problème sera de nous entendre sur le travail que nous comptons entreprendre cette année. À cet égard, ma délégation pense que les efforts faits par la communauté internationale pour résoudre les problèmes touchant à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements vont demeurer stériles si cette instance ne se remet pas au travail immédiatement.

De toute évidence, la Conférence ne peut se permettre de perdre une année de plus sans porter gravement atteinte à sa propre crédibilité. Depuis déjà des années, la Conférence se montre incapable de s'entendre sur un programme de travail, ce qui s'explique en grande partie par des différences d'appréciation sur les mandats de négociation. Il semble que tous les efforts que nous faisons pour adopter un programme de travail – qu'il porte sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire, l'interdiction des matières fissiles ou sur d'autres questions – sont d'ores et déjà compromis par l'absence de volonté politique et l'attachement à la défense d'intérêts partisans.

Nous le savons tous, les efforts entrepris dans le passé pour rapprocher les points de vue au sujet du programme de travail ont abouti à la proposition modifiée des cinq Ambassadeurs, proposition dont nous avons parlé à maintes reprises. À cet égard, il est juste de dire que de nombreuses délégations, y compris la mienne, souhaitent un renforcement de certains aspects de cette proposition. Vous le savez probablement, l'Afrique du Sud, par exemple, a à plusieurs reprises indiqué devant cette instance qu'elle éprouvait des difficultés avec le mandat du comité spécial sur les garanties de sécurité négatives tel qu'il a été proposé.

Ceci dit, ma délégation pense tout de même que la proposition A-5 est le fruit d'un compromis fragile et mérite l'appui de tous les membres de cette instance. Elle représente selon nous la proposition la plus réaliste de programme de travail, et l'Afrique du Sud est prête à s'associer à un consensus quant à son adoption. À cet égard, ma délégation invite une nouvelle fois tous les membres à faire preuve de souplesse et de l'engagement nécessaire pour permettre à cette instance, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, de répondre aux attentes de la communauté internationale.

Nous ferions bien de nous rappeler que, si la Conférence du désarmement peut être considérée comme l'institution multilatérale responsable de la négociation des accords internationaux de désarmement, ce ne sont pas ses membres, en nombre limité, qui supportent l'essentiel des dépenses engagées par l'ONU alors que la Conférence demeure dans l'impasse. Au contraire, ce sont tous les Membres de l'ONU – non seulement les membres de la Conférence, mais aussi tous les pays qui n'y ont pas été admis – qui, par leurs contributions au budget de l'ONU, paient la facture de l'inactivité de la Conférence qui dure maintenant depuis huit ans. Tous les États Membres de l'ONU ont par conséquent le droit de tenir la Conférence

pour responsable de son incapacité à engager des négociations pourtant souhaitées par l'ensemble de la communauté internationale, et de lui demander des comptes au sujet des ressources dépensées.

La délégation sud-africaine à la réunion de la Première Commission tenue à New York en 2004 a déjà indiqué que, si la Conférence du désarmement continue à se montrer incapable de commencer les négociations requises dans le domaine du désarmement, il sera peut-être nécessaire d'envisager une autre façon de procéder. Si, cette année encore, nous ne parvenons pas à un consensus sur un programme de travail, ma délégation laissera entendre qu'il est temps de se demander s'il ne serait pas plus utile et moins coûteux de suspendre les activités de la Conférence du désarmement en attendant que l'Assemblée générale adopte une ou plusieurs résolutions consensuelles fixant un mandat pour l'ouverture de négociations. Certes, cette situation serait loin d'être idéale pour cette instance, mais elle permettrait en attendant – selon nous – un redéploiement des ressources au profit des domaines d'activité qui en manquent le plus. Autre avantage, elle nous permettrait d'éviter les différents et les blocages apparemment interminables autour du programme de travail de la Conférence.

Ce que je viens de dire ne doit pas être interprété de façon négative, ni comme minimisant le rôle important que la Conférence du désarmement peut et devrait jouer. Au contraire, cette instance occupe une place prépondérante dans les négociations de fond portant sur les grandes questions de désarmement. La Conférence a par conséquent une responsabilité importante, celle de sortir de l'impasse actuelle et de conduire la communauté internationale vers la résolution des problèmes touchant à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements dans le monde d'aujourd'hui.

Pour conclure, je dirai que l'Afrique du Sud est prête à travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les autres délégations, pour faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve bloquée depuis maintenant de nombreuses années. Il appartient à nous tous de relever le défi et de faire en sorte que la Conférence soit ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous ne pouvons et ne devons pas laisser se poursuivre l'inactivité de cette instance importante. Il est tant d'agir avec détermination, non seulement dans l'intérêt de la communauté internationale, mais aussi pour sauvegarder l'intégrité de la Conférence du désarmement. C'est maintenant qu'il nous faut agir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au quatrième et, pour l'instant, dernier orateur inscrit sur la liste, le représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Juan Antonio March.

M. MARCH (Espagne) (traduit de l'espagnol): En cette première séance de l'année 2005, je voudrais tout d'abord adresser mes meilleurs vœux à l'Ambassadeur Sanders et l'assurer de la coopération sans faille du Gouvernement espagnol dans les efforts qu'il fait pour que le travail qui nous a été confié progresse de façon satisfaisante et atteigne ses importants objectifs. En ce début de session, les terribles échos de l'horreur d'Auschwitz et des autres camps de concentration créés durant la Seconde Guerre mondiale devraient, même si nous pouvons, certes, commémorer le soixantième anniversaire de la libération de ces camps, marquer nos travaux

(M. March, Espagne)

d'une profonde empreinte et nous inciter à atteindre notre principal objectif, qui est de réduire le potentiel de destruction qui pèse sur l'humanité et d'avancer avec détermination vers un désarmement maîtrisé et bien négocié, de sorte que l'ONU puisse devenir le nouveau garant de la sécurité de tous et du désarmement général. Le Gouvernement espagnol est un fervent partisan du multilatéralisme et n'épargnera pas ses efforts pour faire en sorte, par l'intermédiaire de la Conférence du désarmement, que la paix soit toujours mieux sauvegardée.

Sur la question de l'ordre du jour, je souhaite faire part à mes distingués collègues de notre préoccupation devant la multiplication inquiétante du nombre de questions dont la Conférence est saisie, même si nous sommes ouverts à l'inclusion de toute question spécifique portant sur le renforcement de notre sécurité et sur la lutte contre les menaces terroristes. Ma délégation estime également que nous devrions concentrer nos efforts sur la quête de solutions imaginatives qui nous permettent de progresser quant au fond et de traiter efficacement les points de l'ordre du jour. Ainsi, l'Espagne est prête à faire preuve de souplesse sur la question de l'ordre du jour si les quatre conditions suivantes sont réunies: premièrement, les points de l'ordre du jour doivent entrer dans le champ des activités de la Conférence; deuxièmement, ils ne doivent relever de la compétence d'aucune autre instance, telle que le Conseil de sécurité ou autres; troisièmement, ils ne doivent impliquer aucun chevauchement d'activités; et quatrièmement, leur objectif doit, au moins de façon indirecte, être de faire sortir la Conférence de l'impasse sur les principales questions dont elle est saisie.

Enfin, nous sommes déterminés à renforcer au maximum les moyens d'action concrète de la Conférence du désarmement, en utilisant les structures existantes et sans créer de nouveaux comités subsidiaires ou organes techniques. Nous devons impérativement nous montrer plus audacieux, car, comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi, l'audace enfante le succès, et le succès attendu pour la présente session de la Conférence du désarmement ne pourra être atteint que si nous faisons preuve d'audace.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Espagne de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade de notre séance plénière? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc lever la séance, et nous nous retrouverons en séance plénière officielle dans cinq minutes.

Vous vous en souvenez, la séance officielle a été inscrite au calendrier de façon à donner à chacun d'entre vous la possibilité d'aborder les questions mentionnées dans mon document de travail, et, en particulier, l'ordre du jour de la présente session de la Conférence. Vous le savez, la séance plénière officielle ne sera ouverte qu'aux délégations des États membres et des États jouissant du statut d'observateurs.

La séance plénière est levée.

La séance est levée à 10 h 50.
